



## Attitudes des Canadiens à l'égard de l'euthanasie

Recherche commandée  
effectuée pour :  
**VieCanada**

Octobre 2011

PN7014

---

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	2
Sommaire.....	3
Priorité à l'amélioration de l'accès aux soins palliatifs .....	5
Crainte que des aînés maltraités soient amenés à consentir à l'euthanasie .....	7
Crainte que beaucoup de personnes malades, handicapées ou âgées soient euthanasiées sans leur consentement.....	10
Soutien pour la légalisation de l'euthanasie sans consentement.....	13
Attitudes à l'égard de l'euthanasie au Québec .....	15
Méthodologie.....	16

---

## **INTRODUCTION**

Le sondage a été mené par téléphone pour le compte de VieCanada parmi un échantillon représentatif de 2 000 adultes canadiens entre le 13 et le 25 septembre 2011. Le sondage a été effectué conjointement avec le sondage national fourre-tout d'Envirronics.

Le sondage porte sur les attitudes et les inquiétudes des Canadiens à l'égard de l'euthanasie.

La marge d'erreur pour un échantillon de 2 000 est de 2,2 % 19 fois sur 20. Le lecteur doit être prévenu que les marges d'erreur sont plus grandes pour de plus faibles échantillons.

---

## SOMMAIRE

- Une fois informés des soins palliatifs, les deux tiers (66 %) des Canadiens croient que le gouvernement devrait donner priorité à l'amélioration de l'accès aux soins palliatifs.
- Des majorités dans toutes les régions du pays croient qu'un meilleur accès aux soins palliatifs devrait être une priorité du gouvernement, mais cette vue est moins répandue qu'en moyenne dans les Prairies (61 %).
- Informés de la violence et de la négligence à l'égard des aînés, les trois quarts (76 %) des Canadiens disent s'inquiéter que des aînés maltraités soient amenés à consentir à l'euthanasie. Il est remarquable que la proportion de Canadiens qui en sont très inquiets soit quatre fois plus élevée que le nombre de ceux qui n'en sont pas du tout inquiets.
- Sept personnes ou plus sur dix dans toutes les régions du pays disent s'inquiéter que des aînés maltraités soient amenés à consentir à l'euthanasie. Les habitants du Québec ont plus tendance que la moyenne à en être très inquiets (45 % c. 40 % au Canada).
- Informés du fait que l'euthanasie moyennant consentement est légale depuis des années dans les Pays-Bas, mais que les médecins estiment que 550 personnes sont euthanasiées sans leur consentement chaque année, les trois quarts (74 %) des Canadiens disent s'inquiéter que la légalisation de l'euthanasie conduise à l'euthanasie d'un nombre important de personnes malades, âgées ou handicapées sans leur consentement.
- Cette inquiétude a décliné de quatre points par rapport à une question pareillement libellée en 2010 et la proportion de ceux qui ne s'inquiètent pas a augmenté de cinq points.
- De vastes majorités dans toutes les régions disent s'inquiéter que la légalisation de l'euthanasie conduise à l'euthanasie d'un nombre important de personnes malades, âgées ou handicapées sans leur consentement. Depuis 2010, l'inquiétude a décliné au Manitoba et en Saskatchewan (baisse de 7 points), au Québec (moins 7) et en Ontario (moins 5). La baisse provient surtout de la proportion de personnes qui disent ne pas trop s'en inquiéter.
- Huit Canadiens sur dix s'opposent à l'euthanasie sans consentement du patient.
- Il faut noter que la proportion de Canadiens qui s'opposent fortement à la légalisation de l'euthanasie sans consentement est 16 fois plus élevée que celle des personnes qui y sont très favorables.
- De vastes majorités à travers le pays s'opposent à la légalisation de l'euthanasie sans consentement du patient, mais cette vue est plus répandue au Canada de l'Atlantique

---

(88 %). La proportion de ceux qui y sont très défavorables est plus élevée au Manitoba et en Saskatchewan (72 %), au Canada de l'Atlantique (71 %) et en Colombie-Britannique (70 %) et moins élevée au Québec (55 %), particulièrement à Montréal (50 %).

---

## PRIORITÉ À L’AMÉLIORATION DE L’ACCÈS AUX SOINS PALLIATIFS

### **Les deux tiers des Canadiens croient que le gouvernement devrait donner la priorité à l’amélioration de l’accès aux soins palliatifs.**

Dans cette question, les Canadiens ont été informés que les soins palliatifs peuvent fournir aux malades en phase terminale une prise en charge de leur douleur, des soins émotionnels et de réconfort, de même qu’un soulagement de leurs souffrances à la fin de leur vie. On leur a aussi dit que moins du tiers des Canadiens ayant besoin de soins palliatifs y ont accès. On leur a ensuite demandé dans quelle mesure un meilleur accès aux soins palliatifs devrait être la priorité du gouvernement.

Les deux tiers (66 %) des Canadiens croient qu’un meilleur accès aux soins palliatifs devrait être la grande priorité du gouvernement. Trois sur dix (29 %) croient que ce devrait une priorité modérée. Seulement 4 % croient que ce devrait venir loin dans la liste de priorités du gouvernement.

Des majorités dans toutes les régions croient que le gouvernement devrait donner la grande priorité à l’accès aux soins palliatifs, mais cette vue est moins répandue qu’en moyenne dans les Prairies (61 %).

Des majorités dans tous les groupes démographiques croient que le gouvernement devrait donner la grande priorité à l’accès aux soins palliatifs.

Les femmes (72 %) ont plus tendance que les hommes (59 %) à penser que le gouvernement devrait donner la grande priorité à l’accès aux soins palliatifs.

Parmi les groupes d’âge, les 45 ans et plus (74 %) ont beaucoup plus tendance que les plus jeunes, particulièrement les 18 à 29 ans (51 %), à donner la grande priorité à l’accès aux soins palliatifs. Toutefois, peu dans tous les groupes d’âge croient que ce devrait venir loin dans la liste de priorités du gouvernement.

Du point de vue de l’allégeance politique, des majorités de toute allégeance croient que l’accès aux soins palliatifs devrait être la grande priorité du gouvernement, mais cette vue est plus répandue chez les sympathisants du NPD (73 %) et l’est moins chez les sympathisants du Parti vert (56 %) et du Parti conservateur (60 %).

L’opinion selon laquelle le gouvernement devrait donner la grande priorité à l’accès aux soins palliatifs ne diffère pas parmi ceux qui sont très favorables ou fortement opposés à la légalisation de l’euthanasie sans le consentement du patient. Sept sur dix (68 %) dans les deux camps croient que l’accès aux soins palliatifs devrait être la grande priorité du gouvernement.

## Priorité à l'accès aux soins palliatifs

Septembre 2011

	%
Grande Priorité	66
Priorité modérée	29
Faible priorité	4
NSP / SR	1

Selon l'allégeance politique Septembre 2011

	Con	Lib	NPD	BQ	Vert	Indécis
	%	%	%	%	%	%
Grande Priorité	60	65	73	67	56	68
Priorité modérée	32	31	23	27	43	27
Faible priorité	7	3	3	6	1	1
NSP / SR	1	1	1	-	-	3

Selon les attitudes sur la légalisation de l'euthanasie sans consentement Septembre 2011

	Très favorable	Plutôt favorable	Plutôt opposé	Très opposé
	%	%	%	%
Grande Priorité	68	57	63	68
Priorité modérée	20	40	35	27
Faible priorité	10	1	2	4
NSP / SR	2	2	*	1

\*Moins de 1 %

*Q.1 Les soins palliatifs peuvent fournir aux malades en phase terminale une prise en charge de leur douleur, des soins émotionnels et de réconfort, de même qu'un soulagement de leurs souffrances à la fin de leur vie. Moins du tiers des Canadiens ayant besoin de soins palliatifs y ont accès. À votre avis, dans quelle mesure un meilleur accès aux soins palliatifs devait-il être une priorité pour le gouvernement? Devrait-ce être une grande priorité, une priorité modérée ou une faible priorité?*

---

## CRAINTE QUE DES AÎNÉS MALTRAITÉS SOIENT AMENÉS À CONSENТИR À L'EUTHANASIE

**Les trois quarts des Canadiens disent s'inquiéter que des aînés maltraités soient amenés à consentir à l'euthanasie.**

Les Canadiens ont été informés que la violence à l'endroit des personnes âgées est un comportement abusif ou contrôlant adopté par une personne en position de confiance – par exemple un membre de la famille ou un soignant - qui cause à un adulte âgé des préjudices physiques ou émotionnels ou la perte de biens ou d'actifs. La violence et la négligence envers les aînés sont considérées comme un problème croissant au Canada. On leur a ensuite demandé dans quelle mesure ils s'inquiéteraient que des aînés maltraités soient amenés à consentir à l'euthanasie si elle était légalisée au Canada.

Les trois quarts des Canadiens se disent très (40 %) ou plutôt (36 %) inquiets que des aînés maltraités soient amenés à consentir à l'euthanasie. Deux sur dix ne sont pas très (13 %) ou pas du tout (9 %) inquiets.

Il est remarquable que la proportion de Canadiens qui en sont très inquiets soit plus de quatre fois plus élevée que le nombre de ceux qui n'en sont pas du tout inquiets.

De vastes majorités dans sept régions du pays ou plus s'inquiètent que des aînés maltraités soient amenés à consentir à l'euthanasie. Les habitants du Québec ont plus tendance que la moyenne des Canadiens à en être très inquiets (45 % c. 40 % moyenne nationale).

Les deux tiers ou plus des sous-groupes démographiques se disent inquiets que des aînés maltraités soient amenés à consentir à l'euthanasie.

Les femmes (78 %) ont plus tendance que les hommes (73 %) à se préoccuper de cette question. C'est particulièrement remarquable lorsqu'on considère les proportions de ceux qui s'en disent très inquiets (45 % c. 35 %, respectivement).

L'inquiétude que des aînés maltraités soient amenés à consentir à l'euthanasie ne varie pas sensiblement selon l'âge. Les 18 à 29 ans (78 %) s'en préoccupent autant que les 60 et plus (77 %). Toutefois, la proportion de ceux qui en sont très inquiets est plus élevée que la moyenne chez les 60 ans et plus (46 % c. 40 %, respectivement).

Du point de vue de l'allégeance politique, une vaste majorité des sympathisants de tous les partis s'inquiètent que des aînés maltraités soient amenés à consentir à l'euthanasie. Cependant, la proportion de ceux qui en sont très inquiets est moins élevée chez les sympathisants du Parti vert (27 % c. 40 % de tous les Canadiens).

Le degré d'inquiétude que des aînés maltraités soient amenés à consentir à l'euthanasie correspond plus ou moins aux attitudes à l'égard de la légalisation de l'euthanasie sans le consentement du patient. Ceux qui y sont très opposés (81 %) ont plus tendance que ceux qui y sont très favorables (67 %) à s'inquiéter de cette question. Cependant, il est remarquable que chez ceux qui sont très favorables à la légalisation de l'euthanasie sans le consentement du patient, les deux tiers s'inquiètent que des aînés maltraités soient amenés à consentir à l'euthanasie.

### **Crainte que des aînés maltraités soient amenés à consentir à l'euthanasie**

Septembre 2011

	%
Très préoccupé	40
Plutôt préoccupé	36
Pas très préoccupé	13
Pas du tout préoccupé	9
NSP / SR	2

Selon l'allégeance politique Septembre 2011

	Con	Lib	NPD	BQ	Parti vert	Indécis
	%	%	%	%	%	%
Très préoccupé	43	37	41	45	27	42
Plutôt préoccupé	37	33	35	24	50	36
Pas très préoccupé	10	14	15	22	12	9
Pas du tout préoccupé	8	13	8	4	10	8
NSP / SR	1	2	1	5	1	5

## Crainte que des aînés maltraités soient amenés à consentir à l'euthanasie

Selon les attitudes à l'égard de la légalisation de l'euthanasie sans consentement Septembre 2011

	Très favorable	Plutôt favorable	Plutôt opposé	Très opposé
	%	%	%	%
Très préoccupé	38	24	24	49
Plutôt préoccupé	29	50	44	32
Pas très préoccupé	8	15	22	10
Pas du tout préoccupé	24	9	8	8
NSP / SR	2	1	2	1

*Q.2 La violence à l'endroit des personnes âgées est un comportement abusif ou contrôlant adopté par une personne en position de confiance – par exemple un membre de la famille ou un soignant - qui cause à un adulte âgé des préjudices physiques ou émotionnels, ou la perte de biens ou d'actifs. La violence faite aux personnes âgées est considérée comme un problème croissant au Canada. Si l'euthanasie était légalisée au Canada, dans quelle mesure seriez-vous préoccupé(e) que les personnes âgées en situation d'abus subissent des pressions pour consentir à l'euthanasie? Seriez-vous très, plutôt, pas très ou pas du tout préoccupé(e) que cela puisse arriver ?*

---

## **CRAINTE QUE BEAUCOUP DE PERSONNES MALADES, HANDICAPÉES OU ÂGÉES SOIENT EUTHANASIÉES SANS LEUR CONSENTEMENT**

**Les trois quarts des Canadiens se disent inquiets que la légalisation de l'euthanasie au Canada conduise à l'euthanasie de beaucoup de personnes malades, handicapées ou âgées sans leur consentement.**

Les Canadiens ont été informés que l'euthanasie avec consentement du patient est légale dans les Pays-Bas depuis de nombreuses années. Toutefois, des médecins rapportent qu'aux Pays-Bas, environ 550 personnes par année ont été euthanasiées sans avoir donné leur consentement.

On a demandé aux sondés s'ils s'inquiétaient que la légalisation de l'euthanasie conduise à l'euthanasie de beaucoup de personnes malades, handicapées ou âgées sans leur consentement. Les trois quarts s'en sont dits très (41 %) ou plutôt (33 %) inquiets alors qu'un quart s'en sont dits pas très (17 %) ou pas du tout (8 %) inquiets. Cette inquiétude a décliné de quatre points par rapport à une question pareillement libellée en 2010 et la proportion de ceux qui ne s'en inquiètent pas a augmenté de cinq points.

Il est remarquable que la proportion de Canadiens qui sont très inquiets que la légalisation de l'euthanasie conduise à l'euthanasie de beaucoup de personnes malades, handicapées ou âgées sans leur consentement soit cinq fois plus élevée que la proportion de ceux qui n'en sont pas du tout inquiets (41 %, en baisse de 5 points, c. 8 %, inchangée, respectivement). Cependant, il y a eu un léger déclin de la proportion de ceux qui se disent très inquiets.

De vastes majorités à travers le pays s'inquiètent que la légalisation de l'euthanasie conduise à l'euthanasie de beaucoup de personnes malades, handicapées ou âgées sans leur consentement. Depuis 2010, l'inquiétude a diminué au Manitoba et en Saskatchewan (baisse de 7 points), au Québec (baisse de 7) et en Ontario (baisse de 5), le déclin provenant surtout de ceux qui se disent très inquiets. L'inquiétude reste essentiellement la même dans les autres régions du pays.

Des majorités des sous-groupes démographiques s'inquiètent que la légalisation de l'euthanasie conduise à l'euthanasie de beaucoup de personnes malades, handicapées ou âgées sans leur consentement.

L'inquiétude est plus grande chez les femmes (77 %, en baisse de 6 points dans l'ensemble) que chez les hommes (70 %). Elle a cependant décliné chez les femmes en général.

La crainte que la légalisation de l'euthanasie conduise à l'euthanasie de beaucoup de personnes malades, handicapées ou âgées sans leur consentement ne diffère pas sensiblement selon l'âge. Elle est aussi forte chez les 18 à 29 ans (69 %) que chez les 60 ans et plus (76 %). Toutefois, la

---

proportion de ceux qui sont très inquiets est plus élevée que la moyenne chez les 60 ans et plus (47 % c. 41 %, respectivement).

Du point de vue de l'allégeance politique, la grande majorité des sympathisants de tous les partis s'inquiète que la légalisation de l'euthanasie conduise à l'euthanasie de beaucoup de personnes malades, handicapées ou âgées sans leur consentement. Toutefois, la proportion de ceux qui s'en disent très inquiets est plus élevée que la moyenne chez les sympathisants conservateurs (47 %) et moindre que la moyenne chez les sympathisants du Parti vert (26 %). Depuis 2009, l'inquiétude a décliné chez les sympathisants libéraux (en baisse de 10) et ceux du Parti vert (en baisse de 7).

La crainte que la légalisation de l'euthanasie conduise à l'euthanasie de beaucoup de personnes malades, handicapées ou âgées sans leur consentement correspond directement aux attitudes à l'égard de la légalisation de l'euthanasie sans le consentement du patient. Elle est exprimée par 62 % des sondés qui se disent très favorables à la légalisation de l'euthanasie sans le consentement du patient et 80 % de ceux qui s'y disent fortement opposés. Par contre, la proportion de ceux qui ne s'en préoccupent pas du tout est de 38 % chez ceux qui se disent très favorables à la légalisation de l'euthanasie sans le consentement du patient et de 19 % seulement chez ceux qui y sont fortement opposés.

### **Crainte que beaucoup de personnes malades, handicapées ou âgées soient euthanasiées sans leur consentement**

2009-2011

	2009	2010	2011
	%	%	
Très préoccupé	41	46	41
Plutôt préoccupé	29	32	33
Pas très préoccupé	14	12	17
Pas du tout préoccupé	11	8	8

**Crainte que beaucoup de personnes malades, handicapées ou âgées soient euthanasiées sans leur consentement**

Selon l'allégeance politique Septembre 2011

	Con	Lib	NPD	BQ	Parti vert	Indécis
	%	%	%	%	%	%
Très préoccupé	47	36	37	50	26	44
Plutôt préoccupé	30	32	37	30	42	32
Pas très préoccupé	15	20	18	12	24	13
Pas du tout préoccupé	6	11	8	6	7	8

Selon les attitudes à l'égard de la légalisation de l'euthanasie sans consentement Septembre 2011

	Très favorable	Plutôt favorable	Plutôt opposé	Très opposé
	%	%	%	%
Très préoccupé	42	21	23	51
Plutôt préoccupé	20	45	46	29
Pas très préoccupé	13	25	25	13
Pas du tout préoccupé	25	8	6	6

*Q.3 L'euthanasie avec consentement du patient est légale dans les Pays-Bas depuis de nombreuses années. Toutefois, des médecins rapportent qu'aux Pays-Bas, environ 550 personnes par année ont été euthanasiées sans avoir donné leur consentement. Si l'euthanasie était légalisée au Canada, dans quelle mesure seriez-vous préoccupé(e) que cela mène à un nombre important de personnes malades, âgées ou invalides qui seraient euthanasiées sans leur consentement? Seriez-vous très, plutôt, pas très ou pas du tout préoccupé(e) que cela puisse arriver ?*

---

## **SOUTIEN POUR LA LÉGALISATION DE L'EUTHANASIE SANS CONSENTEMENT**

**Huit Canadiens sur dix s'opposent à la légalisation de l'euthanasie si le patient n'y consent pas et les deux tiers s'y disent fortement opposés.**

Les Canadiens se disent très peu favorables à la légalisation de l'euthanasie si le patient n'y consent pas.

Huit Canadiens sur dix sont très (64 %) ou plutôt (18 %) défavorables à l'euthanasie dans les cas où le patient n'y consent pas. Un peu plus d'un sur dix y est très (4 %) ou plutôt (10 %) favorable. Quatre pour cent n'ont pas d'opinion.

Il est remarquable que la proportion de Canadiens fortement opposés à la légalisation de l'euthanasie sans consentement soit 16 fois plus élevée que celle de ceux qui y sont très favorables.

De vastes majorités à travers le pays s'opposent à la légalisation de l'euthanasie sans le consentement du patient, mais cette vue est plus répandue au Canada de l'Atlantique (88 %). La proportion de ceux qui y sont très opposés est plus élevée chez les habitants du Manitoba et de la Saskatchewan (72 %), du Canada de l'Atlantique (71 %) et de la Colombie-Britannique (70 %) et moins élevée au Québec (55 %), particulièrement à Montréal (50 %).

Dans l'ensemble, la proportion des personnes qui s'opposent à la légalisation de l'euthanasie sans le consentement du patient est la même chez les hommes et les femmes, mais la proportion des personnes qui y sont très défavorables est plus élevée chez les femmes (67 %) que chez les hommes (60 %).

Il est remarquable que l'opposition à la légalisation de l'euthanasie sans le consentement du patient ne diffère pas sensiblement selon l'âge. Les 18 à 29 ans (78 %) y sont tout aussi opposés que les 60 ans et plus (77 %).

Du point de vue de l'allégeance politique, la grande majorité des sympathisants de tous les partis s'oppose à la légalisation de l'euthanasie sans le consentement du patient. Cependant, la proportion de ceux qui y sont fortement opposés est plus élevée chez les sympathisants conservateurs (69 %) et plus faible chez les sympathisants du Bloc Québécois (52 %).

## Soutien pour la légalisation de l'autonomie sans consentement

Septembre 2011

	%
Tout à fait pour	4
Plutôt pour	10
Plutôt contre	18
Tout à fait contre	64
NSP / SR	4

Selon l'allégeance politique Septembre 2011

	Con	Lib	NPD	BQ	Parti vert	Indécis
	%	%	%	%	%	%
Tout à fait pour	4	4	5	5	3	3
Plutôt pour	9	10	11	12	17	8
Plutôt contre	16	19	18	28	14	18
Tout à fait contre	69	61	63	52	65	62
NSP / SR	2	5	3	2	-	9

*Q.4 Êtes-vous tout à fait pour, plutôt pour, plutôt contre ou tout à fait contre la légalisation de l'euthanasie dans les cas où le patient ne donne pas son consentement ?*

---

## ATTITUDES À L'ÉGARD DE L'EUTHANASIE AU QUÉBEC

- Les deux tiers (67 %) des Québécois croient que le gouvernement devrait donner la priorité à l'amélioration de l'accès aux soins palliatifs.
- Les trois quarts (76 %) des Québécois se disent inquiets que des aînés maltraités soient amenés à consentir à l'euthanasie. De plus, les Québécois ont plus tendance que la moyenne des Canadiens à en être très inquiets (45 % c. 40 %).
- Les trois quarts (74 %) des Québécois s'inquiètent que la légalisation de l'euthanasie au Canada conduise à l'euthanasie de beaucoup de personnes malades, handicapées ou âgées sans leur consentement. Toutefois, ce chiffre est en baisse depuis 2010 (baisse de 7 points).
- Huit Québécois sur dix (79 %) s'opposent à la légalisation de l'euthanasie dans les cas où le patient n'y consent pas. Cependant, la proportion de ceux qui y sont très opposés est plus faible au Québec (55 %), particulièrement chez les Montréalais (50 %).

---

## MÉTHODOLOGIE

Les résultats sont fondés sur les questions fourre-tout contenues dans le sondage national fourre-tout d'Envirionics mené auprès d'un échantillon représentatif d'adultes canadiens entre le 13 et le 25 septembre 2011.

## ÉLABORATION DES QUESTIONS

Les questions ont été élaborées par les chercheurs principaux d'Envirionics conjointement avec les représentants de VieCanada. Les questions ont fait l'objet d'un essai préliminaire dans le cadre du sondage global avant d'être finalisées.

## SÉLECTION DE L'ÉCHANTILLON

La méthode d'échantillonnage a été conçue de manière à effectuer environ 2 000 interviews de ménages choisis au hasard à travers le Canada. L'échantillon est établi de façon à représenter la population canadienne à l'exception des habitants du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut ou de ceux qui sont dans les institutions (casernes des forces armées, hôpitaux, prisons).

Le modèle d'échantillonnage repose sur la stratification de la population en 10 régions (Canada de l'Atlantique, Montréal RMR, le reste du Québec, Toronto RMR, le reste de l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, Vancouver RMR et le reste de la Colombie-Britannique) et en quatre tailles de communauté (1 000 000 d'habitants ou plus, 100 000 à 1 000 000 d'habitants, 5 000 à 100 000 habitants et moins de 5 000 habitants). L'échantillon final a été distribué comme suit :

**Distribution de l'échantillon**

	Recensement 2006*	Pondéré N=2,000	Non pondéré N=2,000	Marge d'erreur
CANADA	100	2 000	2 000	+/- 2,2 %
Canada de l'Atlantique	8	148	250	+/- 6,2 %
Québec	24	487	500	+/- 4,4 %
Ontario	38	766	500	+/- 4,4 %
Manitoba/Saskatchewan	4	130	250	+/- 6,2 %
Alberta	10	204	250	+/- 6,2 %
Colombie-Britannique	13	265	250	+/- 6,2 %

\* Canadiens âgés de 18 ans ou plus en 2006, excluant ceux du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon

---

Environics utilise une méthode d'échantillonnage où l'échantillon est généré par la technique SAA (système d'appel aléatoire). Les échantillons sont générés à l'aide d'une base de données de fourchettes de numéros de téléphone actifs. Ces fourchettes sont composées d'une série de blocs contigus de 100 numéros de téléphone contigus et sont révisées trois à quatre fois l'an après une analyse rigoureuse de l'édition la plus récente d'un annuaire de téléphone électronique. Chaque numéro généré passe par une série appropriée de procédures de validation avant d'être retenu dans l'échantillon. Chaque numéro généré est recherché dans une base de données récente d'un annuaire téléphonique électronique pour en extraire l'emplacement géographique, l'indicateur d'affaires et le statut de retrait. On vérifie l'exactitude du code postal des numéros inscrits et on la compare à une liste de codes valides pour la strate de l'échantillon. On attribue aux numéros non inscrits un code postal « probable » basé sur les données disponibles pour tous les numéros inscrits dans le central téléphonique. Cette technique de sélection de l'échantillon garantit que les numéros non inscrits à l'annuaire et les numéros inscrits après la publication de l'annuaire sont inclus dans l'échantillon.

## INTERVIEWS TÉLÉPHONIQUES

Les interviews pour ce sondage ont été effectuées depuis les installations centrales d'Environics à Toronto. Les surveillants sur le terrain étaient présents en tout temps pour s'assurer que les interviews et l'enregistrement des réponses étaient exacts. Dix pour cent du travail de chaque intervieweur était surveillé discrètement pour en contrôler la qualité selon les normes de l'Association canadienne des organisations de recherche en marketing (ACORM). Un minimum de cinq appels a été logé chez un ménage avant qu'il ne soit classé « sans réponse ». Chez chaque ménage contacté, les répondants de 18 ans et plus ont été présélectionnés pour la sélection aléatoire selon la méthode de « l'anniversaire le plus récent ». Cette technique produit des résultats aussi valables et efficaces que le dénombrement de toutes les personnes du ménage et le choix d'une au hasard.